

Le billet du Recteur

n° 111

**Une République ne grandit
qu'en regardant ses ombres**

Ph © Guillaume Sauloup

Il est des votes qui ne modifient aucune loi du présent, mais qui transforment la conscience d'un peuple. Le 28 mai dernier, à l'unanimité, l'Assemblée nationale a abrogé le Code noir. Depuis longtemps, ce texte n'avait plus d'existence juridique réelle. Pourtant, il demeurerait inscrit dans notre droit comme une trace laissée sans réponse, une page que l'on n'avait jamais véritablement tournée. Près de deux siècles après l'abolition de l'esclavage, la République a enfin effacé de sa mémoire législative ces dispositions qui avaient prétendu réduire des êtres humains à l'état de biens.

Le rapporteur de cette proposition de loi, député de Guadeloupe, a laissé couler ses larmes au moment du vote. Ces larmes n'étaient pas celles de la faiblesse ; elles étaient celles de la fidélité. Elles portaient le souvenir de générations d'hommes et de femmes arrachés à leur terre, à leur langue, à leur histoire. Car la première violence de l'esclavage n'était pas seulement de contraindre les corps : elle consistait à effacer les noms, à briser les filiations, à dépouiller l'être humain jusqu'à lui retirer ce qui le reliait à lui-même.

Face à cela, notre foi rappelle une vérité simple et irrévocable.

Dieu dit dans le Coran : « Nous avons certes honoré les fils d'Adam » (17:70). Cette dignité précède toutes les appartenances. Elle ne dépend ni de la couleur de la peau, ni de la condition sociale, ni de la naissance, ni du regard des puissants. Elle n'est accordée par aucun maître et ne peut être retirée par aucune domination. Elle est un dépôt sacré confié à chaque être humain par le Créateur lui-même.

C'est pourquoi l'islam a fait de l'affranchissement une œuvre de haute valeur spirituelle. C'est pourquoi aussi l'une de ses figures les plus lumineuses demeure Bilal, l'esclave affranchi dont la voix fut choisie pour s'élever au-dessus de toutes les autres et appeler les croyants à la prière. Le corps avait été asservi ; la dignité, elle, n'avait jamais été vaincue. Le Coran nous invite à « gravir la pente ardue » et nous enseigne que cette voie exigeante commence par un acte fondamental : « délier un joug » (90:11-13). Libérer celui qui est entravé, restaurer celui qui est humilié, reconnaître celui qui a été nié : telle est l'une des plus hautes expressions de la foi vivante.

Alors, pourquoi abroger aujourd'hui un texte que nul n'appliquait plus ?

Parce qu'une nation se juge aussi à ce qu'elle accepte de regarder en face. Parce qu'aucune mémoire commune ne peut se construire sur les silences. Parce que nommer le mal est déjà une manière de lui retirer son pouvoir. Les lois façonnent les institutions ; les symboles façonnent les consciences. Et lorsqu'un symbole d'injustice demeure intact, il continue de projeter son ombre sur le présent.

Mais la mémoire n'a de sens que si elle ouvre un chemin. Elle n'est ni une vengeance différée ni une culpabilité héritée. Elle est une responsabilité. Se souvenir, ce n'est pas demeurer prisonnier du pas-

sé ; c'est empêcher que ses fautes ne deviennent les aveuglements de demain. Ce devoir se prolonge dans chaque combat mené contre le racisme, contre les discriminations, contre toutes les formes de mépris qui assignent un être humain à une place inférieure à sa dignité.

C'est dans cet esprit que la Grande Mosquée de Paris poursuit, depuis un siècle, sa mission. Édifiée en hommage aux musulmans morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, elle porte dans sa pierre même une mémoire de reconnais-

sance et de fraternité. Elle sait qu'un pays ne s'affaiblit jamais lorsqu'il reconnaît ses fautes ; il se grandit. Il ne se divise pas lorsqu'il assume son histoire ; il se renforce. La lucidité n'est pas l'ennemie de l'unité nationale : elle en est souvent la condition.

Fort de mes expériences personnelles, j'ai appris que la mémoire la plus féconde n'est pas celle qui accuse, mais celle qui éclaire. Non pour rouvrir les blessures, mais pour empêcher qu'elles ne se referment sur l'oubli ou sur le mensonge. Les grandes nations ne sont pas celles qui prétendent n'avoir jamais failli. Ce sont celles qui trouvent en elles-mêmes la force morale de regarder leurs ombres afin de mieux servir leur lumière.

Que cette décision historique ne demeure pas un simple geste de réparation symbolique. Qu'elle inspire une vigilance renouvelée à l'égard de toutes les atteintes à la dignité humaine. Et que cette dignité, patrimoine commun de l'humanité tout entière, demeure pour chacun de nous un héritage à honorer, une exigence à défendre et un horizon à servir.

À Paris, le 2 juin 2026

PAR CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

”
**Cette dignité précède
toutes les appartenances**

